



Q

41/ 1352

Prévisions d'accroissement du trafic
du port d'Usumbura.

Le café entre pour environ 60 % en valeur dans le total des exportations du Ruanda-Urundi vers l'étranger. (En 1955 : 762.483.000 F sur 1.248.371.000 F, soit 61 %).

Il est donc normal qu'une relation assez serrée s'établisse entre le développement de la production de café d'une part et le volume des importations d'autre part. Cette relation peut être considérée comme une base de supputation de l'accroissement du trafic du port d'Usumbura, car les prévisions du développement de la production de café peuvent être admises comme assez précises.

Le tableau suivant donne, pour trois années, le chiffre total des importations, le tonnage de café produit et le rapport entre ce deux données.

	<u>Tonnage total importations</u>	<u>Tonnage production café</u>	<u>Quotient</u>
1949 :	57.643 T.	7.300 T.	7,9
1953 :	139.233 T.	10.400 T.	13,4
1955 :	147.844 T.	15.200 T.	9,7

Les prévisions de production de café sont

1956	:	13.000 T
1957	:	17.000 T
1958	:	19.000 T
1959	:	22.000 T
1960	:	25.000 T
1961	:	28.000 T
1962	:	31.000 T
1963	:	34.000 T
1964	:	37.000 T
1965	:	40.000 T

Si l'on prend comme moyenne de la relation entre tonnage importé et production café, le quotient 8, on obtiendrait pour 1960 une supputation du volume des importations de 200.000 T., pour une production de café de 25.000 tonnes. Le total des exportations peuvent être estimé à 50.000 tonnes, le trafic total du port d'Usumbura en 1960 peut être supputé de l'ordre de 250.000 tonnes.

C'est d'ailleurs cet ordre de grandeur que prévoit par extrapolation de la courbe de trafic, le professeur BOLLENGIER.

Il peut ainsi être supputé que le trafic import dépassera les 300.000 tonnes vers 1965 et que ce trafic total sera à cette époque de 350 à 380.000 tonnes.

Le délai étant passé, je voudrais que le Siègre exami-
faut lui infliger une amende conformément à l'article
la Loi du 23/2/1963 portant organisation de la Cour Su-
ou envoyer encore un mot de rappel ?

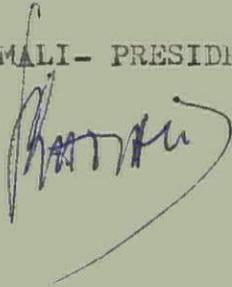
EXPERT:

Comme les récépissés sont de petits bouts de papier, ain-
alors faciles à prendre, il vaut mieux le rappeler d'abord.
S'il l'a perdu, la poste lui fournira une copie.

Le Siègre se met d'accord sur cette suggestion et le Président
minute la lettre de rappel que le Siègre approuve à l'unanimité.

La Séance est levée à 11 h 30'.

Sylvestre KAMALI- PRESIDENT



Boniface RUHUMULIZA-GREFFIER-ASSUMI

